

VIOLENCES CONJUGALES

Prévot : « On est encore loin de la réalité »

Dans quelques jours, les victimes de violences conjugales auront accès à une écoute téléphonique non-stop. Et à de nouvelles places d'accueil.

● **Interview : Pascale SERRET**

Il y aura toujours quelqu'un au bout du fil : la ligne téléphonique Écoute Violences conjugales sera désormais accessible jour et nuit (lire ci-contre).

Le ministre wallon de l'Action sociale et des droits des femmes Maxime Prévot a aussi concrétisé d'autres projets du plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales **Maxime Prévot, en Wallonie, les 16 000 plaintes déposées pour violences dans le couple en 2015, ça évoque quoi, pour vous ?**

C'est un chiffre interpellant mais il est encore inférieur à la réalité, au chiffre noir des violences conjugales : beaucoup de victimes n'osent pas aller voir la police, déposer plainte.

L'écoute téléphonique sera donc permanente, avec un numéro gratuit (0800/30 030). On sort du 9 h-19 h...

Oui. Les violences s'accroissent mal des heures de bu-

reau. Ça faisait des années que le secteur plaidait pour une écoute 24 h/24 et 7 jours sur 7.

Mais si l'écoute est importante, elle ne résout pas tout...

Non. C'est un maillon de la chaîne.

On va aussi augmenter le nombre de places dans les maisons d'accueil pour les victimes et pour leurs enfants. On aura 83 places de plus (on passe de 646 à 720 places, NDLR). Cela concerne 4 nouvelles maisons : Le Tournesol à Malmedy, la Maison Marie-Louise à Verviers, La maison Paul Henricot à Court-St-Étienne et la Ferme d'Aubli-neux à Couvin.

Avec quel financement ?

On ajoute 228 000 € au budget 2017. Ce qui fait monter le poste à un million €. On a aussi fait évaluer tout le processus mis en place contre les violences entre partenaires.

Il en ressort quoi ?

Entre autres choses que la Ligne d'Écoute est sous-utilisée et méconnue, y compris de la part de professionnels de 1^{er} ligne. Au lieu de 3 000 appels par an, on devrait pouvoir en accueillir 5 000. L'écoute non-stop devrait améliorer ça.

Et pour les maisons d'accueil ?

C'est la durée des séjours qui poserait problème : les fem-

mes hébergées ne trouvent pas de logement. Il faut donc aussi mieux accompagner le post-hébergement.

Les hommes victimes de violences conjugales sont-ils aussi pris en compte dans ce processus ?

Bien sûr. L'écoute et l'accompagnement sont les mêmes. On ne va pas créer de discriminations de notre côté de la ligne.

Isabelle Simonis à la Fédération

Wallonie-Bruxelles est aussi responsable des droits des femmes. Elle a aussi lancé une ligne téléphonique pour les victimes de violences sexuelles. Vous vous arrangez comment ? Il ne faudrait pas recentrer ?

Le bon sens le voudrait peut-être. Mais les acteurs du secteur ont plaidé pour une transversalité, pour une préoccupation rencontrée à tous les niveaux. Comme pour l'égalité des chances. Mais notre ligne téléphonique prend en compte toutes les violences entre partenaires : physique, psychologique, sexuelle, économique. La démarche n'est pas la même. Et on peut toujours réorienter les personnes vers l'autre ligne, si c'est plus spécifique. Et chaque année, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof, on finance une campagne de sensibilisation sur les problèmes de violence. ■

Une écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

La ligne Écoute Violences conjugales sera accessible en continu dès le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Actuellement, les personnes formant le 0800/30030 en dehors des heures de permanence, soit après 19 h et jusqu'à 9 h, ainsi que les week-ends et jours fériés, sont dirigées sur un répondeur renvoyant vers le site www.ecouteviolencesconjugales.be ou vers la police.

Une nouvelle convention de collaboration avec Télé Accueil et les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et

intrafamiliales permet désormais d'assurer une écoute continue, selon le ministre wallon Maxime Prévot (Action sociale, droits des femmes) et les ministres bruxelloises Céline Fremault (Action sociale) et Cécile Jodogne (Santé).

Il s'agit d'une des mesures du plan intrafrancophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, conformément aux obligations internationales de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en mars 2016.

D'après l'enquête 2014 de l'Union européenne, plus d'une

femme sur trois de plus de 15 ans en Belgique a subi des violences physiques et/ou sexuelles. En Wallonie, 16 029 plaintes pour violences dans le couple ont été enregistrées en 2015 (3 669 plaintes à Bruxelles).

La Ligne d'Écoute violences conjugales reçoit environ 3 000 appels par an. Ce service était jusqu'à présent financé uniquement par la Wallonie, d'où proviennent 80 % des appels. Bruxelles interviendra pour la première fois dans son financement via la Cocof. Un soutien financier est aussi apporté à Télé Accueil Bruxelles. ■